

ouvriers dans les villes. Ils sont sous forme de budgets familiaux, principalement d'un budget familial hebdomadaire, couvrant les denrées alimentaires, le combustible et le loyer, publié mensuellement dans la "Gazette du Travail" depuis 1915 et annuellement depuis 1911; de plus, on y introduit certains chiffres couvrant le vêtement, divers autres articles en plus de données supplémentaires sur le combustible et le loyer. Le ministère du Travail cherche par cette méthode à établir une base de calcul qui peut être immédiatement applicable aux données prélevées sur toute localité ou district à une époque quelconque en même temps qu'à toute classe de travailleurs, comme par exemple, les mineurs de charbon, qui ne vivent pas dans les villes. Les nombres-indices des prix de détail et du coût de la vie publiés par le Bureau sont calculés à un point de vue général, ayant pour but de mesurer les fluctuations de ces prix et le coût de la vie dans l'ensemble du Canada et ils sont calculés de manière à permettre des comparaisons avec d'autres nombres-indices généraux basés sur des principes similaires, par exemple, l'indice des prix de gros. Calculés comme ils le sont sur un principe global, c'est-à-dire la consommation totale de chaque denrée, les nombres-indices du Bureau fournissent une excellente mesure des changements dans la moyenne du coût de la vie au Canada pris séparément pour toute classe ou section particulières.

L'indice du Bureau a comme base l'année 1926 représentée par 100 pour être en harmonie avec les autres séries de nombres-indices paraissant dans ce chapitre. Le ministère du Travail prend comme base 1913 = 100 tant pour le coût de la vie que pour le nombre-indice des salaires. Ainsi qu'on le peut voir par le tableau 7, le coût général de la vie avait encore quelque peu baissé, étant tombé de 100.0 en 1929 à 99.3 en 1930. Et cette baisse eût été beaucoup plus sensible, n'eût-ce été l'indice des loyers qui est monté de 103.3 à 105.9. Les vivres et les vêtements étaient beaucoup au-dessous des chiffres correspondants de 1929 tandis que le combustible et divers item enregistrés indiquaient peu de changement.

Pondérage.—Le système de pondérage consiste en l'attribution d'un coefficient (1) à chaque item individuel, (2) à chaque sous-groupe et (3) à chaque groupe tel que montré dans la description des nombres-indices de groupe. Tout le système de pondérage est basé sur la consommation estimative au Canada. Des nombres-indices séparés sont calculés pour les aliments, le combustible et l'éclairage, le loyer, le vêtement et divers.

Aliments.—Dans les nombres-indices du Bureau Fédéral de la Statistique l'item des aliments dans le coût de la vie embrasse 46 articles, qui sont:—

Bœuf, aloyau de	Beurre, de ferme	Prunes
Bœuf, rôti d'épaule	Beurre, de crèmerie	Raisins
Veau	Fromage, vieux et frais	Raisin de Corinthe
Mouton	Pain	Confitures
Porc, frais	Biscuits à la soude	Pêches
Porc, salé	Farine	Marmelades
Bacon	Avoine roulée	Sirup de maïs
Jambon	Riz	Sucre granulé
Poisson, morue	Tapioca	Cassonade
Poisson, églefin fumé	Tomates	Café
Poisson, saumon	Pois	Thé
Saindoux	Maïs	Cacao
Œufs, frais	Haricots	Vinaigre
Œufs, d'entrepôt	Oignons	Sel
Lait	Pommes de terre	Poivre
	Pommes	